



# Relevé de décisions

## Commission Départementale Sportive

N° 24  
10 avril 2020

### ***Dossier n° 160***

***Match n° 51701.2 St-Jean de Boiseau Fcbb 2 / Machecoul St-Même As 2 Seniors D3 Masculin groupe H du 08.03.2020***

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 2 de St Jean de Boiseau Fcbb pour en reporter le bénéfice à l'équipe 2 du club de Machecoul Asr suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de St Jean de Boiseau
- Infliger une amende de 50 € au club de St Jean de Boiseau pour non réponse à des renseignements demandés

### ***Dossier n° 161***

***Match n° 52955.2 Rouans Esm 3 / Villeneuve en Retz Fc 2 Seniors D5 Masculin groupe J du 08.03.2020***

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 3 de Rouans Esm pour en reporter le bénéfice à l'équipe 2 du club de Villeneuve en Retz Fc suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de Rouans Esm